

- Selon un sondage récemment paru en France, 14 % des enfants de moins de 10 ans ont déjà consulté pour des problèmes d'acouphènes.
- Le port répété et prolongé des écouteurs et des casques est pointé du doigt.

## “Dans les années à venir, on va voir des cas de surdité bien plus précoces et fréquents”



**V**oilà un sondage qui, en France, a fait pas mal de bruit, si l'on peut dire. Réalisé par l'Ifoop à la demande de l'association “Journée nationale de l'audition”, il révélait que 14 % des enfants de moins de 10 ans avaient déjà consulté pour des problèmes d'acouphènes (sifflements dans les oreilles). “*Ces résultats nous interpellent*”, a aussitôt commenté Jean-Luc Puel, président de l'association et directeur de recherche à l'Inserm. “*Jusqu'alors, on s'intéressait toujours aux adultes. C'est la première fois que l'on a une photographie de la santé auditive à cet âge-là.*”

Pour expliquer ce constat aussi navrant qu'inquiétant, il pointe du doigt le port répété et prolongé des écouteurs et des casques par ces jeunes oreilles, ce qui est effectivement le cas pour 30 % des enfants interrogés. Souvent à fortiori conçus pour les adultes, “*ces appareils intra-auriculaires sont placés bien trop près des tympans*”, selon Anaïs Roy, une chasseuse de bruit qui fait de la sensibilisation à cette problématique dans les écoles de l'Hexagone.

**Des oreilles bien plus fragiles**

“*À cet âge, ce n'est pas raisonnable! Les oreilles des enfants sont bien plus*

*fragiles que celles des adultes. À terme, cela peut entraîner une presbycusie, un vieillissement de l'audition à 40 ans au lieu de 60 ans*”, selon ce spécialiste en neurobiologie de l'audition qui n'hésite pas à brandir la menace de surdité précoce.

Et de fait, les spécialistes ORL confirment que des expositions répétées vont à chaque fois entraîner de petites lésions cellulaires au niveau du capteur de l'oreille, qui sont minimisées par un phénomène de compensation mais dont les dégâts seront observés des années plus tard. Tous ces microtraumatismes vont en effet accélérer la dégradation de l'audition qui apparaît naturellement avec l'âge.

En outre, à moins long terme, il est reconnu qu'une exposition prolongée au bruit augmente la nervosité, nuit à la qualité du sommeil et donc à l'apprentissage.

De surcroît, comme le souligne Jean-Luc Puel, “*jusqu'à l'âge de 10 ans, l'oreille des enfants est beaucoup plus fragile que celle des adultes*”.

Cheffe de service ORL à l'hôpital Necker des enfants malades, le P<sup>r</sup> Françoise Denoyelle s'est quant à elle étonnée de ce chiffre de 14 % de consultations chez les moins de 10 ans pour raison d'acouphènes. Interrogée sur France 2 suite à ce sondage, la spécialiste estime qu'il s'agit davantage d'un “*ressenti des parents*”. Pour elle, dans la pratique clinique, “*cela reste un motif de consultation relativement rare pour les enfants d'âge d'école primaire*”.

Par contre “*dans cette tranche d'âge, poursuit-elle, deux tiers des enfants ont soit un problème d'audition préexistant soit un problème d'otite récidivante et, à cet âge-là, on voit beaucoup de problèmes de type pincements ou claquements dans l'oreille, comme on en a avion. Ce problème est favorable pour l'enfant dans la mesure où il va s'améliorer*”.

L'usage modéré de casques adaptés aux enfants, bridés à 85 décibels, ne représente pas de danger, pour cette spécialiste, à condition de ne pas en faire un usage quotidien et prolongé.

Ce qui l'inquiète bien davantage, c'est l'abondance d'expositions de ces jeunes oreilles à des sons amplifiés notamment via des casques audio. Sachant que, a fortiori à l'adolescence, le jeune ne résistera pas à la tentation de forcer plus encore le son.

**Il faut préserver notre capital auditif**

Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il faut limiter ce type d'exposition à 95 décibels et pas plus d'une heure par jour.

“*Nous avons un seuil de la douleur qui nous met en garde contre les risques; il se situe à 90 dB*”, nous avait pour sa part expliqué le P<sup>r</sup> Marie-Paule Thill, cheffe du service ORL au CHU Saint-Pierre, à l'occasion de la Semaine du son à Bruxelles. “*Cela signifie que tous les sons qui dépassent 90 dB vont détruire notre oreille. Ce n'est donc pas parce que, techniquement, on peut atteindre 130 dB que notre oreille est capable de les supporter. Dès que l'intensité augmente et que l'on s'expose pendant une certaine durée, on abîme l'oreille et on ne le remarque pas tout de suite. Les conséquences ne se manifesteront en effet qu'après un certain moment, car c'est une dose cumulative de bruit qui détruit progressivement les différentes cellules. [...] Je pense que la*

### 95

**décibels**

Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il faut limiter l'exposition via casques et écouteurs à 95 décibels et pas plus d'une heure par jour.

## Et que font nos ministres ?

Face à la menace de voir apparaître de futures générations précocement touchées par des problèmes d'audition, le cabinet du ministre Franck Vandebroucke, répond que *“la (sur)exposition aux nuisances sonores et les conséquences qu'elle engendre sont très certainement une problématique qui doit être examinée par les autorités publiques”*.

Cependant, s'empresse-t-on d'ajouter, *“la majorité des actions à entreprendre, mises en avant par le Conseil supérieur de la santé (sensibilisation, information, éducation, limitation des émissions sonores, réglementation des événements musicaux ou prévention de manière générale), ne relèvent pas des compétences du ministre des Affaires sociales et de la Santé publique ou même du niveau fédéral.”*

Quoi qu'il en soit, *“il n'y a pas de projets en cours ou à venir dans l'agenda du ministre pour l'instant, par rapport à cette question”*.

### Pas de vrai projet en cours à l'agenda ministériel, fédéral ou régional.

Et de fait, dans notre pays, la prévention est de la compétence du régional. Au cabinet de Christie Morreale, ministre wallonne de la Santé, on nous répond qu'il est *“impossible de faire des préventions sur chaque produit, usage de consommation quotidien”*.

Et donc, *“pour le moment, aucune sensibilisation générale liée au port d'écouteurs ou de casque n'est prévue en Wallonie. Les principales préventions et sensibilisations existantes se font vis-à-vis des risques de surexposition sonore dans les festivals”*.

Par ailleurs, nous fait encore remarquer la porte-parole de la ministre Morreale, *“comme il s'agit d'enfants et de personnes de moins de 18 ans, cela incombe à la Fédération Wallonie-Bruxelles (ONE, petite enfance...)”*.

Pour ce qui est de la sensibilisation aux problèmes d'audition et à leur détection rapide, signalons que l'Inami vient de lancer, dans le cadre de la Journée mondiale de l'audition 2023, une campagne intitulée *“Perte auditive: l'identifier, en parler et la traiter”*.

Initiée par la Commission de conventions audiens-organismes assureurs de l'Inami, en concertation avec la Société royale belge d'oto-rhino-laryngologie (ORL) et les associations professionnelles et scientifiques de médecins généralistes, *“cette campagne incite à une (nécessaire) collaboration entre les différents prestataires”*, commente le cabinet du ministre de la Santé, tout en nous précisant au passage qu'au niveau du remboursement des prothèses auditives, *“l'assurance maladie prévoit déjà un remboursement plus important pour l'appareillage des moins de 18 ans par rapport aux personnes majeures”*.

Laurence Dardenne

L. D.

## Quelles sont les alternatives viables au glyphosate ?

■ Selon les auteurs d'un rapport sur le sujet, plus rien n'empêche une transition vers une agriculture se passant de cet herbicide.

↳ Union européenne pourrait-elle se passer du glyphosate, herbicide aussi populaire que controversé ? Alors que la prolongation ou non de son autorisation doit être décidée cette année, c'est la question posée par les auteurs du rapport publié ce jeudi par Pesticide Action Network Europe (PAN Europe), en collaboration avec les Verts européens. Selon les auteurs, il existe *“des alternatives non chimiques plus sûres”* pour toutes les principales utilisations connues des herbicides à base de glyphosate.

Le glyphosate est actuellement classé par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) comme pouvant provoquer des *“lésions aux yeux”* et étant *“toxique pour les milieux aquatiques”*. En mai dernier, le Comité d'évaluation des risques de l'ECHA avait toutefois jugé que les preuves scientifiques ne permettaient pas son classement comme cancérigène, contrairement à l'avis rendu par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Les auteurs du rapport estiment quant à eux que les dangers liés à l'utilisation de cette substance ne doivent pas être minimisés. *“La science est claire; le glyphosate endommage les écosystèmes, y compris les pollinisateurs et les insectes bénéfiques, les vers de terre, le biote du sol, et cause des dommages directs à l'agriculture”*, assure Gergely Simon, responsable des produits chimiques chez PAN Europe. Malgré ces risques, le glyphosate représentait 33 % du marché total des herbicides en Europe en 2017.

Le désherbage électrothermique, une vraie alternative ?

*“Les scientifiques et les fabricants de machines ont acquis une expérience, une expertise et une science considérables et ont mis au point des techniques et de nombreuses machines pour la lutte non chimique contre les mauvaises herbes”*, juge le Dr Charles Merfield, expert de la lutte non chimique contre les mauvaises herbes et principal auteur du rapport, rappelant par ailleurs que seules 20 % des espèces de mauvaises herbes nuisent à la culture ou aux rendements. Les 80 % restants, rassemblés sous le nom de *Aliae Plantae* – autres plantes –, sont *“inoffensifs pour les cultures mais essentiels pour la biodiversité”*.

### Le rapport met notamment en avant l'efficacité des désherbeurs électrothermiques.

Différentes alternatives au glyphosate sont abordées dans le rapport : une vaste gamme de machines de désherbage mises au point depuis les années 1960, le paillage ou la lutte intégrée contre les ravageurs (IPM), ou encore des technologies plus pointues comme les désherbeurs thermiques – utilisant la chaleur ou le froid – ou électriques, aussi appelés désherbeurs électrothermiques. Considérés par les auteurs comme *“un remplacement direct au glyphosate”*, ces derniers suppriment les mauvaises herbes grâce à un courant électrique à haute tension. *“Des recherches récentes ont montré qu'il était possible de tuer des plantes avec seulement quelques joules d'énergie, ce qui signifie que le désherbage électrothermique utiliserait beaucoup moins d'énergie que les herbicides s'il pouvait être mis à l'échelle”*, précise également le document.

PAN Europe estime que ces différentes alternatives permettraient de maintenir les rendements des agriculteurs, éviter que les mauvaises herbes ne deviennent résistantes, protéger la santé et la biodiversité des sols et minimiser l'érosion.

Aurélien Demesse

Jusqu'à l'âge de 10 ans, l'oreille de l'enfant est beaucoup plus fragile que celle de l'adulte.

SHUTTERS TOCK

plupart des gens, et tout particulièrement les jeunes, n'ont pas conscience des dégâts occasionnés. Un sifflement dans l'oreille après un concert est un signe que l'exposition a fait des dégâts.”

Dans leurs consultations, les médecins ORL le constatent : les acouphènes sont un phénomène en augmentation permanente. Aujourd'hui, on estime qu'au moins une personne sur dix souffre d'un acouphène. *“À l'heure actuelle, nous n'avons aucun moyen de faire disparaître un acouphène, nous avons encore confié le P<sup>r</sup> Thill. On peut essayer de trouver des moyens d'améliorer la situation, de soulager ou d'aider à mieux supporter l'acouphène, mais on ne peut pas guérir. La seule chose que l'on est en mesure de faire, c'est prévenir.”* En évitant de s'exposer à des niveaux de son trop élevés et de manière prolongée.

Face aux dégradations auditives d'ores et déjà constatées sur certaines fréquences chez les jeunes et chez les adultes, le P<sup>r</sup> Denoyelle a, quant à elle, rappelé que *“nous avons un capital auditif et que les cellules lésées ne se renouvellent pas”*. En d'autres mots, les dégâts sont irréversibles. Pour elle, il paraît clair que, *“dans les années à venir, on va voir des cas de surdité bien plus précoces et plus fréquents qu'avant”*.